

Maître Stéphane AUTARD - Avocat poursuivant
24 A, Rue Fort Notre Dame - 13007 MARSEILLE
stephaneautard@gmail.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT TYPE 3 situé au 1^{er} étage
(Lot n° 2 de la copropriété)

divisé en deux logements d'une superficie totale de **56,99 m²**
Dans un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13001),
13, Rue Glandevès, Quartier OPERA



Sur la mise à prix de 15 000 €

Visite le jeudi 7 mai 2026 de 9 h à 10 h

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU MERCREDI 13 MAI 2026 à 9 heures 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice de ladite ville, 25, Rue Edouard Delanglade, salle n° 8, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION :

D'après le titre de propriété :

Un ensemble immobilier en copropriété sis 13,
Rue Glandevès, 13001 MARSEILLE,
Figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE,
Quartier OPERA, 804 section B n° 320, Quartier
Opéra, pour une contenance de 91 centiares,

LE LOT N° 2, soit :

Un appartement situé au 1^{er} étage comportant d'après
les titres : une cuisine, une salle de séjour, deux
chambres et dégagement avec petit balcon sur la
façade arrière sur lequel se trouve le water-closet,
Et les 178/1.000èmes indivis des parties communes
de l'ensemble immobilier.

Ledit ensemble immobilier est régi par un règlement
de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par
Maître FREVOL, Notaire à Marseille, le 30-06-
1954, publié au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de

Marseille le 15-07-1954 volume 2063 n° 6, lesdits
actes ayant fait l'objet d'un modificatif publié audit
bureau le 7-12-1963 volume 3750 n° 1.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Marion MICHAUT, Commissaire de Justice
à Marseille, a établi le 4 décembre 2025, un procès-
verbal de description aux termes duquel il apparaît
que lesdits biens se composent :

D'un appartement situé au 1^{er} étage, lequel a été
divisé en deux logements par une cloison, lesdits
biens sont composés :

- **Le logement droit sur le palier du 1^{er}
étage :** d'un séjour, d'une chambre, d'une cuisine,
d'une salle de bain avec toilette.

- **Le logement gauche sur le palier du 1^{er}
étage :** d'une pièce principale, d'un balcon, d'une
cuisine, d'une salle de bain, d'un WC.

D'après les informations recueillies par Maître

Marion MICHAUT, Commissaire de justice, lors de l'établissement du procès-verbal descriptif, le bien est occupé.

L'occupant disposerait d'un bail au nom de sa mère et le loyer serait de 600,00 € par mois charges comprises pour les deux logements.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur Frédéric BAROUH stipule une surface loi Carrez de **56,99 m²**.

Tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs attenances et dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucunes exceptions ni réserves.

La présente vente est faite et poursuivie aux requête et diligences du :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER sis 13, Rue Glandevès - 13001 MARSEILLE, représenté par son administrateur provisoire, **AJASSOCIES**, prise en la personne de **Maître Nicolas DESHAYES**, dont le siège social est sis 54, Cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE, suivant ordonnance de désignation rendue le 7-07-2025 par le Tribunal Judiciaire de Marseille, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège,

Ayant pour Avocat constitué **Maître Stéphane AUTARD**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, y domiciliée 24 A, rue Fort Notre Dame, 13007

MARSEILLE, au Cabinet duquel domicile est élu.

Pour être adjudés au plus offrant et dernier enchérisseur aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille par Maître Stéphane AUTARD, Avocat au Barreau de Marseille.

LES ENCHERES NE SONT RECEVABLES :

- que si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,
- que si vous avez remis à cet Avocat un chèque de banque émis à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que cette garantie soit inférieure à 3 000 €.

Pour plus amples renseignements et consultation du cahier des conditions de vente :

S'adresser au Cabinet de **Stéphane AUTARD**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 24 A, Rue Fort Notre Dame, 13007 MARSEILLE -

stephaneautard@gmail.com

Les documents sont à télécharger sur le site : **stephane-autard-avocat.fr**

Consulter le cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais de justice de ladite ville, 25, Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 04 mars 2026

Stéphane AUTARD
Avocat